

Questions orales

[Traduction]

LES PIPE-LINES

LE GAZODUC DU NORD—LA POLITIQUE DU GOUVERNEMENT CONCERNANT L'EXPORTATION DE GAZ VERS LES ÉTATS-UNIS AU COURS DE L'ÉTAPE INITIALE DE LA CONSTRUCTION

M. T. C. Douglas (Nanaimo-Cowichan-Les Îles): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au vice-premier ministre et président du Conseil privé, en tant que ministre chargé du gazoduc du Nord. Selon certains communiqués de presse, le ministre de l'Industrie et du Commerce aurait dit, devant la Chambre de commerce de l'Alberta, qu'il favorisait l'exportation de gaz vers les États-Unis au cours de l'étape initiale de la construction du gazoduc de l'Alaska, et que tout échange devrait se faire au prix normal. Il aurait tenu les propos suivants:

● (1422)

Il nous faudra le racheter au prix qui aura cours à ce moment-là, si effectivement nous décidons de le racheter.

Je demande donc au président du Conseil privé si le ministre de l'Industrie et du Commerce énonçait la politique du gouvernement au sujet de l'exportation de gaz aux États-Unis au cours de la période initiale de la construction du pipe-line du Nord.

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, comme le député le sait, avant de procéder à l'exportation, il faudrait que non seulement l'Office national de l'énergie, mais aussi les autorités de l'Alberta, tiennent des audiences et rien de semblable n'a été fait jusqu'à maintenant. J'en conclus donc que la situation est encore hypothétique pour le moment.

M. Douglas (Nanaimo-Cowichan-Les Îles): Monsieur l'Orateur, le ministre est certes mieux informé que cela. Veut-il nous faire croire qu'il n'est pas au courant du fait que la Commission fédérale de réglementation de l'énergie des États-Unis a donné son approbation conditionnelle à un accord suivant lequel la filiale de la société canadienne vendrait du gaz à la société américaine qui sera propriétaire du tronçon américain du pipe-line, et que la Commission a reçu une demande en ce sens?

Le vice-premier ministre, ses fonctionnaires ou le gouvernement ont-ils été consultés d'une façon ou d'une autre au sujet de cette approbation conditionnelle qui a été demandée et accordée en vue de l'exportation du gaz et qui envisagerait éventuellement une entente de troc?

M. MacEachen: Monsieur l'Orateur, je n'ai pas été consulté et, à ma connaissance, ni le directeur général de l'Administration du pipe-line du Nord ni aucun de ses agents ne l'ont été. Je parlais de ce qu'il faudrait instaurer au Canada pour ce genre d'exportation. Je ne contestais aucunement les observations du député au sujet de ce qui se passe aux États-Unis.

[M. Chrétien.]

M. Douglas (Nanaimo-Cowichan-Les Îles): Monsieur l'Orateur, étant donné que l'Office national de l'énergie est un organisme de réglementation dont la seule fonction est de recommander au gouvernement la quantité de gaz ou de pétrole que nous pouvons exporter sans risque, et comme la décision finale appartient au cabinet, tant en ce qui concerne la quantité de gaz ou de pétrole à exporter qu'en ce qui a trait aux conditions qui régiront cette exportation, je demande au ministre si le gouvernement a mis au point une ligne de conduite à cet égard. Comme les deux sociétés qui doivent construire le pipe-line ont déjà demandé et obtenu la permission d'importer du gaz aux États-Unis, quelle est la position du gouvernement à l'égard des prix? Ces sociétés pourront-elles vendre le gaz de l'Alberta aux États-Unis, pour que le Canada le rachète ensuite à l'Alaska à un prix de un ou de deux dollars par pied cube plus élevé? Le ministre a sûrement mis au point une ligne de conduite à cet égard et la Chambre doit avoir le droit de la connaître.

M. MacEachen: Monsieur l'Orateur, je crois qu'il serait plus approprié que le député pose sa question au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources de qui relève l'Office national de l'énergie. Il me semble que les questions du député soient prématurées, étant donné que ni l'Office national de l'énergie ni, à ma connaissance, l'Alberta Board, n'ont encore reçu de demandes pour mettre ces choses au point. Le député parle d'une ligne de conduite dont la mise au point relève d'abord des organismes de réglementation.

* * *

[Français]

LES PÊCHES

ON DEMANDE COMMENT LE GOUVERNEMENT ENTEND RÉGLER SON DIFFÉREND AVEC LES PÊCHEURS DE SÉBASTE DES ÎLES-DE-LA-MADELEINE

M. Eudore Allard (Rimouski): En l'absence de l'honorable ministre des Pêches et de l'Environnement, ma question s'adresse à son secrétaire parlementaire.

Étant donné que les pêcheurs de sébaste des Îles-de-la-Madeleine refusent de prendre la mer tant et aussi longtemps que le gouvernement ne leur donnera pas une garantie de 2c. la livre pour leurs prises, est-ce que le gouvernement est au courant du problème et quelle décision entend-il prendre afin de régler ce litige entre les pêcheurs et le gouvernement?

● (1427)

[Traduction]

M. Hugh A. Anderson (secrétaire parlementaire du ministre des Pêches et de l'Environnement): Monsieur l'Orateur, je prends note de la question du député. Je ne suis pas au courant de l'affaire qu'il a soulevée.